

“La question de l’avortement est prise en otage par des militants idéologiques”

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 27 septembre 2018

Source [Valeurs actuelles] Le piège tendu au gynécologue Bertrand de Rochambeau dans la vidéo de l’émission Quotidien dévoile une idéologie qui cherche à banaliser l’avortement, dénonce Caroline Roux, Déléguée générale adjointe, coordinatrice des services d’écoute d’Alliance VITA.

Valeurs actuelles. Que vous inspire la polémique née autour de l’interview du docteur de Rochambeau, président de la Syngof, par Quotidien ?

Caroline Roux. D’abord un grand sentiment d’injustice tant la question de l’avortement est prise en otage par des militants idéologiques qui ne cessent de revendiquer toujours plus de « droit ». A Alliance VITA, avec notre service d’écoute dédié aux questions liées à la grossesse et la maternité, nous sommes témoins quotidiennement des interrogations complexes de femmes confrontées à une grossesse inattendue et des souffrances de certaines après un avortement. Les pressions, souvent masculines, qu’elles subissent pour avorter sont niées ou méconnues et les femmes n’en sont pas protégées. Beaucoup pensent à avorter par devoir, dans la fatalité. Aucune des dispositions de prévention promises par la loi de 1975 n’a été mise en œuvre ou a subsisté. C’est un échec total en matière de santé publique.

L’emballage médiatique autour de cette affaire est révélatrice d’une orchestration. Il est clair que la journaliste a voulu piéger le docteur de Rochambeau. La polémique qui s’en est suivie constitue une véritable atteinte à la liberté d’expression et à la loi elle-même qui régit la pratique de l’avortement assortie d’une clause de conscience explicite pour les professionnels de santé. La suppression de la clause de conscience spécifique à l’avortement est un des chevaux de bataille des partisans idéologiques de l’avortement. Leur dialectique victimaire s’est une nouvelle fois déployée. Elle consiste à jeter l’opprobre sur toute personne qui émet une pensée critique sur l’avortement, immédiatement accusée de remettre en cause un « droit à l’IVG ». Ce médecin en réalité ne remet pas en cause la loi dans ses propos mais explique que, personnellement, il ne faisait plus d’avortement, car, pour lui, cela suppose de « retirer des vies ». C’est sur cette expression que la polémique s’est cristallisée alors que la journaliste lui demandait s’il s’agissait d’un homicide. Cet homme a exprimé sa liberté de conscience et de pensée qui est garantie par la loi.

Dans un communiqué commun, la ministre de la Santé Agnès Buzyn et la secrétaire d’Etat Marlène Schiappa ont affirmé que « L’IVG est un droit trop souvent menacé pour lequel il convient de ne relâcher aucun effort », mais ont dû reconnaître que les médecins avaient le droit d’exercer leur clause de conscience en matière d’avortement. Alors que la France détient un fort taux d’IVG avec plus de 200 000 avortements par an, la ministre de la santé s’est cependant dite rassurée qu’aujourd’hui le nombre d’IVG en France reste stable depuis dix ans. Ces propos de la ministre de la Santé révèlent un enfermement dans une posture idéologique et un déni de la réalité. C’est l’absence patente d’une réelle politique de prévention de l’avortement qui doit être dénoncée, plutôt que de rallier ceux qui fustigent les médecins qui osent encore agir selon leur conscience. Si le Dr de Rochambeau a été ainsi visé, c’est en raison de sa fonction de président du Syndicat des gynécologues-obstétriciens. Or c’est bien le rôle d’un syndicat professionnel de défendre sa profession et ses droits légaux, spécialement dans une tentative concertée de supprimer la clause de conscience. Le Haut

Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, créé sous le précédent quinquennat, demande sa suppression comme les mouvements pro-avortements qui ont immédiatement lancé une pétition en ce sens.

Cette émission a manifestement cherché à remettre en question la clause de conscience propre à l'avortement. Quelle est sa spécificité ? D'où vient-elle ?

Si une clause de conscience spécifique à l'IVG a été reconnue légalement, c'est justement du fait que des vies étaient en jeu. Le premier article de la loi relative à l'avortement est explicite : "la loi assure le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par la présente loi ». Si la loi a autorisé l'acte d'avortement sous certaines conditions, qui d'ailleurs ont largement été modifiées et élargies depuis 1975, elle a assuré également une liberté de conscience pour les professionnels de santé compte tenu des enjeux humains qui sont liés.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://www.valeursactuelles.com/societe/la-question-de-lavortement-est-prise-en-otage-par-des-militants-ideo>